

Pour aller plus loin



Les restes d'une voie romaine près de Diennes montrent que la commune était habitée dès l'Antiquité. Une autre voie est construite à Diennes avant la fin du IX^e siècle, puis un couvent d'hommes y est établi en 1121.

La commune abritait une ancienne église paroissiale à Aubigny, dédiée à Saint Médard.

Les paroisses de Diennes et d'Aubigny-le-Chétif, devenues deux communes pendant la révolution, sont réunies par la loi du 16 avril 1862. La nouvelle commune prend alors le nom de Diennes-Aubigny. Elle compte jusqu'à 471 habitants en 1876.

Cette petite balade familiale à travers les prairies et les bois de Diennes-Aubigny est une invitation à la tranquillité.



Conseils pratiques



Prévoyez de bonnes chaussures de marche, de quoi manger, de quoi boire et de quoi vous protéger du froid, de la pluie et du soleil.

Ces chemins traversent des espaces naturels d'une grande richesse mais fragiles ainsi que des propriétés privées, des cultures, des élevages et des exploitations forestières qui n'aspirent qu'à la tranquillité et au respect.

Aussi, à nous d'être des invités discrets en :

- ramassant les restes de notre pique-nique et autres déchets
- tenant notre chien en laisse
- ne faisant pas de feu
- restant sur le sentier balisé

La chasse est une activité très pratiquée de septembre à février sur le domaine forestier des Amognes. Pendant cette période, il est plus prudent de respecter les consignes de sécurité (tenues voyantes...) et de rester sur les sentiers balisés, connus des chasseurs.

Cette balade vous a plu ?

D'autres balades sont aménagées par la Communauté de Communes des Amognes. Vous pouvez télécharger toutes les fiches sur www.cc-amognes.fr ou acheter le livret complet de 14 fiches auprès de la Communauté de Communes des Amognes.

Numéros utiles

Secours : 18 ou 112

Si vous rencontrez des anomalies sur votre passage (erreur ou absence de balisage, décharges sauvages, dégradations, impraticabilité...)

Contactez nous au : 03 86 58 46 22

Balade au Pays des Amognes

Diennes-Aubigny



LES CHAISES

3 - Parcours très facile

3 - LES CHAISES

 Balisage jaune

 5,6 km – 1h30

 Départ : place du village

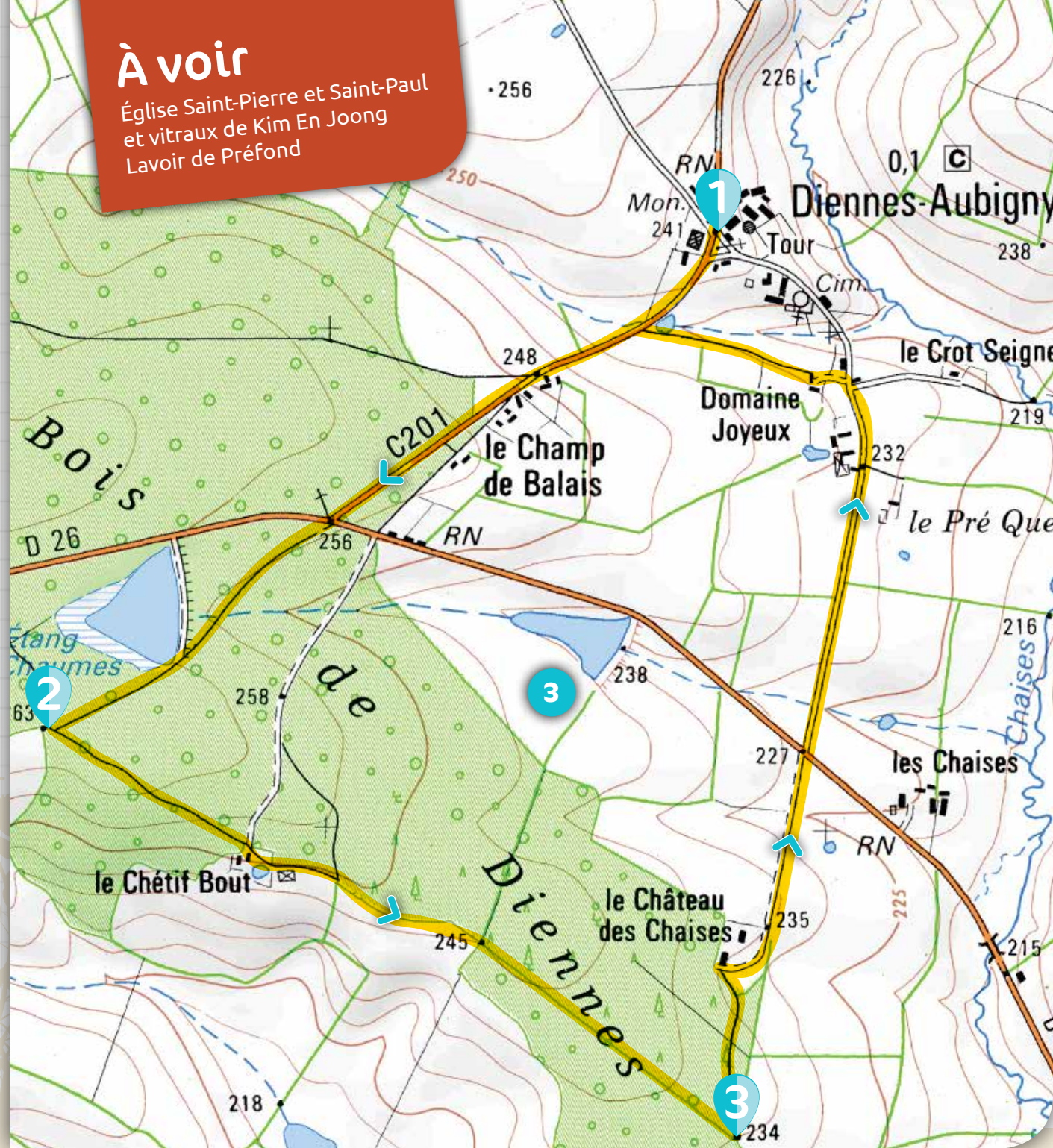
1 Prendre la C 201 sur 1 km, direction Saint Benin d'Ozy jusqu'à la D 26 (calvaire).

2 Emprunter le sentier dans le bois sur 750 m (étang des Chaumes) pour arriver à la corne d'un champ. Tourner immédiatement à gauche dans le bois. Passer le Chétif Bout. Suivre l'orée du bois sur 500 m et, à l'angle du champ, entrer dans le bois jusqu'à la sortie.

3 Tourner à gauche juste avant de déboucher dans les champs. Passer le hameau des Chaises. Redescendre sur le chemin jusqu'à la D 26. Traverser la D 26 et continuer la route en face. 10 m plus loin, prendre le petit chemin à gauche avant la maison et aller jusqu'à la C 201. Là prendre à droite pour revenir au point de départ.

À voir

Église Saint-Pierre et Saint-Paul
et vitraux de Kim En Joong
Lavoir de Préfond



Plus d'info

Retrouvez toutes les solutions
d'hébergement, de restauration
et les points de vente de produits
locaux à proximité de cet itinéraire
sur www.cc-amognes.fr